



Je souhaite que mon enfant j'ai peur que le pere me l'enleve

Par **soraya9**, le **28/03/2008 à 12:37**

bonjour je souhaite savoir s'il est possible étant enceinte de quatre mois d'interdire à la naissance de mon enfant qu'il puisse quitter le territoire français jusqu'à sa majorité étant donné que son père est français et d'origine ivoirienne et que nous ne sommes plus en couple et que j'ai peur que lui et sa famille le ramènent en Côte d'Ivoire sans m'en avertir. Nous ne sommes plus en couple car celui-ci est violent et irresponsable financièrement et ne fait aucune démarche administrative avec moi. Il n'a participé à qu'une seule échographie de l'enfant. MERCI

Par **herbinoh**, le **29/03/2008 à 23:33**

mais une seule chose est pour le bien-être de l'enfant il faut envoyer l'affaire au tribunal et des arguments à l'appui je suis sûr que le juge t'accordera la garde de l'enfant car comme vous avez mentionné dans le message vous avez 100% de la garde de l'enfant le juge peut à lui seul trancher cette affaire
pour cela il faut que tu te prennes un avocat afin que ce dernier puisse t'aider afin d'avoir la garde de l'enfant

Par **laeti05**, le **30/03/2008 à 20:48**

bonjour,

si vous n'êtes pas mariés, et si le père est irresponsable le mieux cela serait qu'il ne reconnaisse pas l'enfant! comme cela il n'aura aucun droit sur lui!

quoi qu'il en soit, il y a de grande chance que tu ai la garde, mais si il reconnait l'enfant, tu ne pourras pas empêcher un droit de visite à moins de prouver des violences (mais irresponsabilité et ne pas aller à l'écho ne constitue pas des raisons suffisantes pour l'empêcher de voir son enfant si il le désire!) si il te menace ou menace s'enlever ton enfant c'est différent , tu pourras aller à la gendarmerie, mais là il n'y a rien.